

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de son assemblée ordinaire du 7^e jour de janvier 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 280-19 concernant la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs (RM460)

Ledit règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi et il est disponible au bureau municipal pour consultation aux heures normales de bureau.

DONNÉ à East Hereford ce dixième jour de janvier 2019.

Janik Branchaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Janik Branchaud, secrétaire-trésorière de la Municipalité d’East Hereford, certifie sous mon serment d’office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10^e jour de janvier 2019 entre 9:00 heures et 15:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de janvier 2019.

Janik Branchaud